



Critères de recevabilité scientifique d'un dossier de candidature à l'habilitation universitaire en Génie Civil

La recevabilité scientifique d'un dossier de candidature à l'habilitation universitaire, n'est accordée par la Commission d'Habilitation Universitaire en génie civil, que si les conditions minimales suivantes sont remplies :

- **Critère 1 :** Le (La) candidat(e) doit passer au moins deux (2) ans dans le grade Maître Assistant en génie civil. (Vérifier le décret)
- **Critère 2 :** Le (La) candidat(e) doit être titulaire d'un diplôme initial en génie civil, mécanique ou équivalent (maîtrise, ingénieur, Licence, DEA, master) et une thèse de doctorat
- **Critère 3 :** Le dossier de candidature doit comporter au moins quatre (4) articles de recherche parus ou acceptés dans des revues scientifiques spécialisées, indexées dans Clarivate Analytics (ex ISI Thomson Reuters)–En outre
 - ne sont comptabilisés que les articles dont le contenu n'est pas dans la thèse de doctorat du (de la) candidat(e) et dont le (la) candidate est le premier ou le deuxième auteur (étudiant chercheur, candidat, autres),
 - l'article dont le nombre de signataires dépasse trois (étudiant chercheur, MA, MC ou Pr) peut être comptabilisé comme un demi article,
 - les notes techniques, les études de cas (case studies) et les discussions (review) ne sont pas comptabilisées.
- **Critère 4 :** Le (La) candidat (e) doit justifier
 - la publication d'au moins quatre communications dans des conférences nationales et internationales avec actes et comité de lecture,
 - avoir présenté en personne au moins deux fois ses travaux dans des conférences de la spécialité (joindre une attestation de présentation).
- **Critère 5 :** Le (La) candidat(e) doit justifier :
 - l'encadrement de deux (2) mastères de recherche soutenus,
 - ou l'encadrement de trois (3) Projets de Fin d'Etudes d'Ingénieur contenant une composante recherche,
 - ou La participation à l'encadrement d'au moins une (1) thèse et avec au moins une (1) publication commune avec le thésard.

Président de la Commission des Thèses de Doctorat et Habilitation en Génie Civil (CTDH-GC)
Pr Jamel Neji